

# Nîmes, un territoire fortement exposé au risque inondation

Fréquemment touchée par les inondations, Nîmes a connu le 3 octobre 1988 un événement catastrophique qui a impacté 4 800 entreprises et causé 610 millions € de dégâts.

Depuis, la Ville a entrepris des aménagements de grande ampleur pour protéger le territoire et réduire les dégâts. Néanmoins, le risque persiste et chacun doit pouvoir se protéger en vue d'évènements de type octobre 1988, conformément à la réglementation du PPRi\*.

Mis en place par la Ville et ses partenaires publics, le dispositif «Nîm'Alabri - Entreprises» permet aux établissements privés (activités économiques, ERP recevant des personnes sensibles) de bénéficier gratuitement d'un accompagnement adapté.



Avenue Georges Pompidou Nîmes - 1988

\*Plan de Prévention du Risque Inondation

**Le dispositif «Nîm'Alabri» intervient pour réduire la vulnérabilité de votre entreprise !**

## Cette intervention est :

- ✓ **Gratuite.** Entièrement prise en charge par la Ville de Nîmes et ses partenaires (État, Région, Nîmes Métropole) qui ont mandaté exclusivement le bureau d'études Mayane.
- ✓ **Personnalisée.** Adaptée à votre activité et à votre situation.
- ✓ **Confidentielle.** Les informations stratégiques de l'entreprise ne sont communiquées à aucun tiers.

## Qui est concerné ?

Toutes les activités économiques de la ville de Nîmes situées en zone inondable.

Pour vérifier si vous êtes en zone inondable :

[www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

- ↳ Diagnostic inondation
- ↳ Tester mon adresse



**Nîm'Alabri**

Accompagnement pour  
L'Adaptation de votre Bâti  
au Risque Inondation

ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES



# Votre entreprise est-elle préparée à la prochaine inondation ?

**Pour le savoir bénéficiez d'un accompagnement gratuit** pour réduire la vulnérabilité de votre bâtiment et de votre activité. La Ville a mandaté exclusivement le bureau d'études Mayane pour cet accompagnement.

Informations  
et rendez-vous :

[inondation@nimalabri.fr](mailto:inondation@nimalabri.fr)  
**04.11.93.25.74**

Conception et création graphique : M MAYANE



La Ville avec un accent  
**Nîmes**

Sécurité des personnes, dégradation de l'outil de production et/ou des stocks, interruption de l'activité, **faites appel au dispositif «Nîm'Alabri - Entreprises» pour protéger votre activité !**

Évaluer le risque à l'échelle de mon bien

Connaître mes obligations

Savoir agir en cas d'alerte

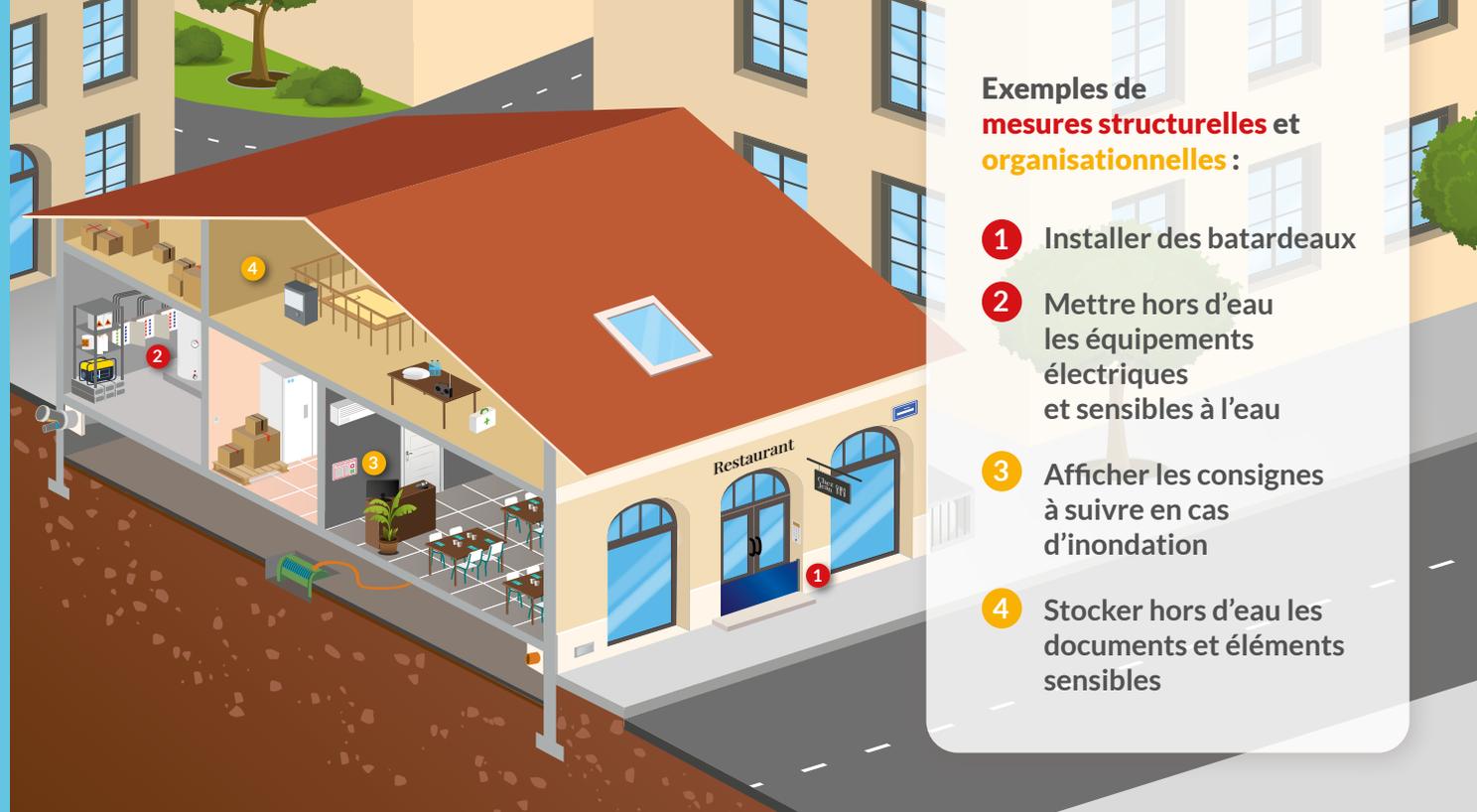
Mettre les personnes en sécurité

Favoriser la continuité d'activité et le retour à la normale

Limiter les dégâts et leurs coûts



Angle rue Sully / rue Vincent Faïta - 1988



Exemples de **mesures structurelles et organisationnelles** :

- 1 Installer des batardeaux
- 2 Mettre hors d'eau les équipements électriques et sensibles à l'eau
- 3 Afficher les consignes à suivre en cas d'inondation
- 4 Stocker hors d'eau les documents et éléments sensibles

➤ **Entreprises de moins de 20 salariés :  
Le diagnostic\* est gratuit**

**L'intervention en bref (1 à 2h maximum) :**

- Échanges sur les inondations passées et sensibilisation
- Visite technique du bien par un expert en risques inondations et bâtiments
- Intervention d'un géomètre expert
- Remise du rapport de diagnostic\* (estimation du coût des travaux et des subventions disponibles) et conseils personnalisés

**Vous souhaitez mettre en place les mesures ?**

Accompagnement et conseils gratuits par votre diagnostiqueur, depuis le choix des devis jusqu'au versement des subventions.

➤ **Entreprises de plus de 20 salariés et ERP sensibles (populations vulnérables) :  
Un rendez-vous d'information pour vous accompagner dans vos démarches**

**Le rendez-vous d'information en bref :**

- Échanges sur les inondations passées
- Hauteur d'eau autour de votre entreprise
- Quelles sont vos obligations ?
- Comment faire réaliser un diagnostic ?
- Quelles solutions techniques et organisationnelles pour protéger un établissement ?
- Remise d'une documentation pour engager un diagnostic

\* Le diagnostic est une Analyse Ciblée de la Résilience